

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2008

Présidence : Mme Monique Bersier

Dans la séance du 10 mars 2008, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. Accepté le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007 avec une correction.

2. Accepté le préavis municipal (**no 17/2008**) relatif à une demande de crédit pour des travaux d'amélioration de l'utilisation des caves et la création d'une terrasse extérieure dans la cour de la Salle Davel, *amendé sur proposition de la commission des finances*, et autorisé la municipalité à :
 - a) procéder à ces travaux ;
 - b) financer le montant de **Fr. 53'000.--** en empruntant tout ou partie de ce montant aux meilleures conditions et/ou en prélevant tout ou partie de ce montant sur la trésorerie courante.

Amortissement : sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes.

3. Accepté le préavis municipal (**no 18/2008**) relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la révision du plan partiel d'affectation (PPA) Ruvines-Dessus, à la Gare et décidé
 - a. d'accepter l'étude relative à la révision du plan partiel d'affectation (PPA) Ruvines-Dessus – à la Gare ;
 - b. d'accorder à la municipalité un crédit d'étude de **Fr. 70'000.--**,
 - c. de prélever tout ou partie de cette somme sur la trésorerie courante ou d'en emprunter tout ou partie aux meilleures conditions.

Amortissement : sur une durée de 30 ans, conformément à l'article 14 du règlement sur la comptabilité des communes.

4. Accepté le préavis municipal (**no 19/2008**) relatif au parcage à Cully et à l'aménagement de la Place de la Gare et décidé d'accepter :
 - a) la modification de l'article 16 du Règlement de police ;
 - b) le Règlement sur le stationnement privilégié sur la voie publique et les places de parcage ;et autorisé la municipalité à :
 - a) entreprendre les travaux d'aménagement du parking de la Place de la Gare de Cully pour un montant de **Fr. 97'140.--** ;

- b) financer cette somme par la trésorerie courante,
et/ou en prélevant sur le fond pour investissement futur,
et/ou en empruntant tout ou partie de ce montant aux meilleures conditions.
5. Renvoyé à la Municipalité le préavis municipal (**no 20/2008**) relatif à une demande de crédit pour la (re)construction d'un kiosque sur la Place d'Armes.
6. Accepté le préavis municipal (**no 21/2008**) relatif à une demande de crédit pour la réfection de la fontaine et de la statue de la Justice et décidé
d'autoriser la municipalité à :
- a) entreprendre les travaux de réfection de la fontaine et de la statue de la Justice pour un montant de **Fr. 75'000.--** ;
b) financer cette opération :
par la trésorerie courante,
et/ou en prélevant sur le fond pour investissement futur.
7. Accepté le préavis municipal (**no 22/2008**) relatif à une demande d'autorisation d'adhérer au futur « réseau d'accueil de jour des enfants de Lavaux » et décidé
d'autoriser la municipalité à :
- a) adhérer à l'association qui formera le futur réseau d'accueil de jour, sous le nom
« Réseau d'accueil de jour des enfants de Lavaux ».

Les préavis municipaux avec plans, règlements , projet de statuts pour information, le procès-verbal, ainsi que les rapports des commissions sont à disposition au Secrétariat municipal.

CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Monique Bersier

Elisabeth Bochud